

# EDVIGE, agitateur d'associations

EDVIGE, un doux nom pour une polémique. Le fichier d'exploitation documentaire et de valorisation de l'information générale mis en place début juillet nourrit la **polémique** autour de la conservation et le recueil d'informations personnelles par les services de police. C'est aussi un des **sujets chauds de la rentrée**.

Un collectif d'associations a déjà recueilli près de [100.000 signatures](#) à en croire le quotidien *Libération*. Signe que le mouvement prend de l'ampleur. La classe politique s'est aussi saisie du dossier. De l'opposition jusqu'à François Bayrou qui a même annoncé vouloir créer un mouvement de refus républicain à [EDVIGE](#) en souhaitant que **nombre d'élus rejoignent sa cause**. Cela même si le décret portant création du fichier a bien été publié au *Journal officiel* le 1er juillet.

Les associations reprochent donc à ce « casier » de **ficher toute personne** ou société pouvant porter atteinte à l'ordre public. Rappel. Par ce fichier, les services de renseignement peuvent retrouver pêle-mêle des informations sur l'état civil, la profession, adresses, numéros de téléphone, immatriculation, informations fiscales...d'à peu près n'importe qui « susceptible » de porter atteinte à l'ordre public. Et ce fichage peut s'appliquer **dès l'âge de 13 ans...**

Un débat qui rappelle étrangement celui du logiciel policier [ARDOISE](#) lancé en avril dernier et qui avait lui aussi provoqué un véritable tollé. Face à la levée de bouclier suscitée par le système de renseignements, Michèle Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur avait décidé d'en suspendre momentanément la période d'expérimentation...

De son côté, La CNIL (Commission nationale Informatique et Libertés) a émis de **sérieuses réserves sur le texte**, appuyée par la Ligue des Droits de l'Homme. La Commission tempère néanmoins les critiques sur un éventuel *Big Brother* : « *ce type de fichier qui recense des données a toujours existé, ce n'est pas une nouveauté. C'est simplement une adaptation au **nouveau système de renseignements**, de la fusion des RG et de la DST* ». Un argument également mis en avant par les défenseurs du dispositif.

Elle admet tout de même qu'il s'agit là d'un excès de fichage. Bien que le décret ait été publié, l'organisation aura tout de même réussi à faire passer quelques **aménagements** comme un droit de regard sur les données conservées.